

son caractère était doux et ferme à la fois et avec quelle louable persévérance il poursuivait la réalisation des projets d'améliorations que lui suggérait sans cesse son amour du bien public. Ces qualités, si précieuses dans un administrateur, et que M. Sain-Roussel de Vauxonne trouvait encore le moyen d'utiliser dans sa retraite, avaient eu une large et belle application à une autre époque de sa vie.

Président de section pendant le siège de Lyon, M. Sain-Roussel fut un des quatre députés que les Lyonnais envoyèrent, le 20 décembre 1793, à la barre de la Convention nationale pour demander la cessation du massacre et le rappel de Collet-d'Herbois. Forcé, bientôt après, de chercher un asile loin des murs de notre cité, M. Sain-Roussel se réfugia à Paris où il obtint un emploi à la fabrique nationale d'armes, en qualité de secrétaire particulier du directeur. Ce fut en remplissant ces modestes fonctions, devenues pour lui une précieuse ressource dans ces temps de misère et d'orages, qu'il attendit impatiemment le jour où il lui serait permis de rentrer dans ses foyers. Avec le retour de la tranquillité et de l'ordre, des jours meilleurs ne tardèrent pas à luire sur la France. Heureux alors d'avoir revu sa ville natale, M. Sain-Roussel songeait à se consacrer exclusivement désormais aux soins de sa famille, lorsque, désigné au choix du premier consul, il fut appelé aux fonctions de maire de la division du midi de la ville de Lyon. Cette charge honorable, qu'il n'avait point ambitionnée, fut néanmoins acceptée par lui avec l'empressement d'un bon citoyen qui a la conscience du bien qu'il peut faire ; et, pendant seize années, il remplit ces fonctions ou celles de premier adjoint au maire unique qu'il remplaça temporairement, diverses reprises.

Parmi les actes les plus importants de la carrière administrative de M. Sain-Roussel, la reconnaissance publique signale particulièrement :

Le changement apporté à la régie de l'octroi, changement qui doubla le revenu communal ;